



## **Rentes garanties grâce à des proportions digestes et des priorités claires**

Les milieux économiques exigent de diviser la réforme en deux projets clés distincts:

### Projet 1

Fixation de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes, couplée au relèvement maximal du taux de TVA de 0,6 point de pourcentage.

Abaissement à 6,0 pour cent du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle, avec mesures de compensation (pas d'extension des prestations) pour garantir le niveau actuel des rentes.

### Projet 2, avec règle de stabilisation pour l'AVS

Volet 1: si le financement des rentes devient critique, le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre des mesures de stabilisation.

Volet 2: si leur entreprise échoue, un automatisme se déclenche pour relever progressivement l'âge de référence de 24 mois au plus et, conjointement, augmenter le taux de TVA de 0,4 pour cent au plus.

Le texte complet de la solution élaborée par l'Union patronale et economiesuisse peut être téléchargé sur les sites web suivants: [www.arbeitgeber.ch](http://www.arbeitgeber.ch) et [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch).

UNION PATRONALE SUISSE et economiesuisse

### **Renseignements complémentaires**

- Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse  
Tél. 079 220 52 29, [mueller@arbeitgeber.ch](mailto:mueller@arbeitgeber.ch)
- Martin Kaiser, responsable du secteur Politique sociale et Assurances sociales  
Union patronale suisse  
Tél. 079 517 68 26, [kaiser@arbeitgeber.ch](mailto:kaiser@arbeitgeber.ch)
- Monika Rühl, directrice d'economiesuisse  
Tél. 079 301 70 47, [monika.ruehl@economiesuisse.ch](mailto:monika.ruehl@economiesuisse.ch)